# Le feu d’Hestia

# Habiter, partager : si on en faisait NOTRE affaire ?

Notre projet consiste à créer et gérer un lieu de vie en partage. Nous ne définissons aucun critère concernant les futurs associés sinon celui d’adhérer à l’esprit du projet. En particulier, aucun critère d’âge. Le caractère intergénérationnel du projet est même souhaité.

Nous envisageons que chacun soit propriétaire de son appartement (ou du moins d’un ensemble de parts d’une société immobilière dont la valeur correspondrait à la valeur de l’appartement attribué). Nous n’excluons pas la présence de locataires si nous parvenons à équilibrer le montage économique.

**Type de logement**

Nous recherchons un bâtiment, ou ensemble de bâtiments, ancien, présentant un certain cachet.

Il doit comporter un terrain suffisamment grand pour que l’on puisse y créer des espaces de détente, mais aussi des espaces alloués à des activités comme la création d’un potager en permaculture par exemple.

**Localisation**

Nous recherchons ce lieu dans un rayon maximum d’une heure autour de Toulouse, mais à proximité d’une ville petite ou moyenne et de toutes les commodités qui y sont associées (commerces, services de santé, …). Il pourrait ne pas s’agir de Toulouse nécessairement, mais d’une ville moyenne comme Lavaur, Rabastens, Montauban ou Gaillac par exemple.

**Parties privatives / parties communes**

Nous souhaitons un appartement indépendant pour chacun, et quelques aménagements partagés à définir ensemble comme par exemple un salon, une buanderie, des chambres d’amis, …

Chaque associé pourra naturellement choisir le type et l’aménagement de son appartement. Nous souhaitons pour notre part des appartements traditionnels entièrement équipés, avec salle de bain et cuisine.

**Vie quotidienne**

Le maître mot pour nous est « liberté ». Les résidents pourront disposer des lieux communs quand ils le souhaiteront, pour prendre certains repas en commun par exemple, ou pour tout autre activité. Mais ils pourront aussi choisir, à d’autres moments, de rester dans leur logement et de ne pas, ou peu, participer aux activités communes.

**Structure juridique**

Nous privilégions pour le moment une société d’autopromotion avec attribution en jouissance.

L’attribution en jouissance permet aux associés d’avoir un droit de regard sur un nouvel entrant en cas de départ d’un associé. C’est une contrainte pour l’associé en partance, bien sûr, mais un moyen pour le groupe de tenter de préserver l’esprit initial du projet.

**Le groupe**

|  |  |
| --- | --- |
| Jean-Pierre ChollatTéléphone : 06 75 71 81 49Messagerie : jean-pierre.chollat@laposte.net | Marie Luce DagasTéléphone : 06 74 27 74 98Messagerie : m-luce.dagas@orange.fr |
| Pierre DubalenTéléphone : 06 77 08 97 92Messagerie : pdubalen@orange.fr | Mireille Dupperin Téléphone : 06 14 12 41 35 Messagerie : mireille.duperrin@laposte.net |